

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_015 | Histoire de la sexualité I. Biopolitique.CollectionBoite_015-3-chem | \[Masturbation infantile ?\] Item](#)[Laurent Cerise, Le Médecin des salles d'asile, \[Photocopie\]](#)

Laurent Cerise, Le Médecin des salles d'asile, [Photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb015_f0153

SourceBoite_015-3-chem | [Masturbation infantile ?]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Cerise, Laurent](#)

Références bibliographiques[Cerise, Le Médecin des salles d'asile](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30212472c>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 27/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Cerise, Laurent (1807-02-02 -- 1807-02-02)

TITRE Le médecin des salles d'asile, ou Manuel d'hygiène et d'éducation physique de l'enfance...

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1836

EDITEUR Paris : Hachette , 1836

L. Cerini

72

LE MÉDECIN DES SALLES D'ASILE.

semble annoncer qu'un enfant a pu les contracter. Le directeur et la directrice des salles d'asile ne sauraient exercer à cet égard une surveillance assez active. Dans les familles, cette surveillance est trop souvent négligée; il importe qu'elle ne le soit pas dans ces établissements, où l'instinct d'imitation, si vif chez les enfants, peut exciter chez plusieurs des mouvements propres seulement à quelques-uns. Nous avons vu dans une salle d'asile et ailleurs des enfants de deux ans, de trois ans, entraînés à des actes tout à fait automatiques, et qui sembleraient annoncer une sensibilité spéciale et qui n'aurait pas été assez étudiée. Quant aux enfants de cinq à six ans, de l'un et de l'autre sexe, nous en avons vu dans notre pratique particulière qui sont destinés à être victimes de cette irrésistible et fatale inclination. Ces faits si nombreux et que nous ne faisons ici que signaler, ne font-ils pas de la pudeur une loi en quelque sorte hygiénique, et n'indiquent-ils pas suffisamment que les mains des enfants doivent être toujours exposées à la lumière du jour ou occupées par des mouvements convenables? Toutes les parties de leurs corps que les vêtements sont destinés à couvrir devraient être également respectées, et mises à l'abri, non-seulement des mains de l'enfant, mais encore des attouchements et des caresses des nourrices, des bonnes et des parents.

→ IT est de en pub/chen + 5 duhr
qui on ne peut que on traduit de leur
+ le leur + unis de pub/chen et de poulx
hch/indg. Le médecin doit avoir l'œil ouvert sur tout ça, lui

BoF
MSS

Me. D. de s. de Dub

161

CHAPITRE VII.

73

Comme ces habitudes se contractent sans que les enfants aient la connaissance de leur sexe, et qu'elles sont, à cet âge, tout à fait indépendantes des impressions extérieures, il est inutile d'établir entre les enfants d'un sexe différent des séparations qui peuvent nuire à leur éducation commune et la rendre plus difficile. Il est peut-être sage de ne point opérer brusquement ces séparations, afin d'éviter d'éveiller la curiosité des enfants, et de les appeler ainsi à la connaissance de leur sexe. Nous ne craignons point les effets de la réunion des enfants des deux sexes qui a lieu dans nos salles d'asile; nous préférons bénir la Providence qui a mis ces petits êtres, pendant les plus longues heures de la journée, à l'abri des entretiens et des exemples dangereux, à l'abri des négligences et de l'isolement qui sont si funestes aux enfants de cet âge.

Nous avons dit quelques mots sur ce sujet dans ce chapitre, parce que le prétexte de la propreté peut et nous semble devoir être donné aux enfants pour leur interdire des attouchements dangereux; on doit les leur interdire comme on leur défend d'introduire les doigts dans la bouche ou dans le nez. Il importe que les enfants ignorent le véritable motif de ces défenses; ils l'apprendront, lorsqu'à un âge moins tendre, on leur enseignera l'immoralité et les résultats désastreux de ces sortes d'habitudes.

101

101

101

101

101